

Think Tank européen Pour la Solidarité

[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

Collection

Working  
paper

## Les entreprises d'insertion dans la Stratégie Europe 2020

**Novembre 2012**

Avec le soutien de  
la Communauté française de Belgique



## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
1.1 Introduction générale : l'insertion et les défis européens, des enjeux communs .....	3
1.2 Les entreprises d'insertion .....	3
1.3 La Stratégie Europe 2020.....	4
1.4 Les entreprises d'insertion et la Stratégie Europe 2020 : des apports et bénéfices mutuels.....	5
<b>2. Les entreprises d'insertion dans la stratégie globale de la Stratégie Europe 2020.....</b>	<b>5</b>
2.1.1 Une croissance intelligente.....	6
2.1.2 Une croissance durable.....	6
2.1.3 Une croissance inclusive.....	7
<b>3. Les entreprises d'insertion et les outils de la Stratégie Europe 2020 .....</b>	<b>8</b>
3.1 La Stratégie Europe 2020 en détails : cinq objectifs et sept initiatives phares .....	8
3.2 Deux initiatives phares pour une croissance inclusive .....	9
3.2.1 La Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale .....	9
3.2.2 La Stratégie pour des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux ....	11
3.3 D'autres initiatives européennes à mobiliser .....	12
3.3.1 L'initiative européenne en faveur de l'innovation sociale.....	12
3.3.2 La Stratégie européenne pour l'emploi .....	13
3.3.3 L'initiative WISE .....	15
<b>4. Rendre la Stratégie Europe 2020 opérationnelle : le marché unique et les fonds structurels.....</b>	<b>16</b>
4.1 L'Acte pour le marché unique et l'initiative pour l'entrepreneuriat social .....	16
4.2 Le budget européen et les fonds structurels au service de l'entreprise d'insertion	18
4.2.1 Le cadre financier pluriannuel, un budget européen stratégique .....	18
4.2.2 La politique de cohésion.....	18
4.2.3 Le Fonds social européen .....	19
4.2.4 Le Fonds européen de développement régional.....	20
<b>5. Conclusion et synthèse des recommandations à destination de l'UE et des entreprises d'insertion.....</b>	<b>21</b>
<b>6. Bibliographie .....</b>	<b>24</b>

## 1. Introduction

### 1.1 Introduction générale : l'insertion et les défis européens, des enjeux communs

L'insertion est un réel enjeu européen ! En effet, dans un contexte européen marqué par les problèmes de la crise économique et financière, du chômage structurel, et de l'inadéquation des qualifications de la main-d'œuvre avec le marché de l'emploi, **les entreprises d'insertion proposent des réponses innovantes et inclusives**. Le bol d'air frais offert par les entreprises d'insertion est d'ailleurs d'autant plus utile et nécessaire depuis que la crise économique touche de plus en plus de dimensions sociales, avant tout l'emploi mais aussi la pauvreté et l'exclusion sociale.

De façon plus large et globale, la Stratégie Europe 2020 s'est elle aussi lancé pour défi de répondre à ces difficultés sociales. Partant du constat d'une **synergie commune entre les entreprises d'insertion et la Stratégie Europe 2020**, cette note s'attelle à démontrer en quoi les entreprises d'insertion peuvent participer à la réalisation de la Stratégie Europe 2020 et sont tout à fait exemplaires.

Cette note introductive définira tout d'abord l'« entreprise d'insertion » et déclinera ses caractéristiques sociales. Ensuite, nous rentrerons dans le vif du sujet en liant les entreprises d'insertion aux objectifs de la Stratégie Europe 2020. Les parties 1 à 3 exposeront différents aspects de la Stratégie Europe 2020 auxquels l'économie d'insertion peut se rattacher. Le point 1 présentera les trois grands piliers stratégiques de la Stratégie Europe 2020. La partie 2 déclinera ensuite les initiatives et outils pertinents en matière d'économie d'insertion. Enfin, le dernier point, et sans doute le plus important, montrera comment l'Europe peut rendre la Stratégie effective grâce au marché unique et au budget accordé aux fonds structurels de la politique de cohésion. Ce sont ces instruments qui, *in fine*, doivent être le plus mobilisés par les entreprises d'insertion sur le plan opérationnel. Au-delà de la description d'outils européens, ces trois parties mettront en exergue certaines recommandations adressées, d'une part à l'égard de l'Europe pour qu'elle participe au bon déploiement des entreprises d'insertion, et d'autre part à l'égard des entreprises d'insertion pour qu'elles utilisent tous les outils européens à leur disposition afin de porter ses propositions aux interlocuteurs et instances français et européens pertinents.

### 1.2 Les entreprises d'insertion

Une entreprise d'insertion est une entreprise classique, qui se différencie simplement par son **projet social** qui vise l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui étaient dans une situation d'exclusion. Ce type d'entreprise mise donc sur l'embauche de personnes vulnérables comme moyen de (re)prendre pied dans le marché de l'emploi et d'acquérir de nouvelles compétences, mais aussi comme un pas vers une insertion active au sein de la société et un gage de bien-être. Les contrats à durée déterminée qu'offrent ces entreprises sont un tremplin vers l'embauche à long terme dans une autre entreprise. Les entreprises

d'insertion participent également à la **cohésion territoriale** car elles permettent de réduire les écarts de développement entre les régions en créant des emplois qui ne sont pas voués à être délocalisés.

En France par exemple, où l'économie sociale et solidaire est très développée, ces entreprises n'ont cessé de démontrer les atouts qu'elles détiennent. L'Observatoire des Entreprises du CNEI (Comité National des Entreprises d'Insertion) a d'ailleurs recueilli des chiffres très positifs pour l'année 2010<sup>1</sup>. Avec 84% des salariés en parcours d'insertion, les entreprises d'insertion ont permis à 31700 personnes en situation d'exclusion de s'insérer dans le marché de l'emploi. En plus d'accéder à un emploi, ces personnes ont également pu faire l'objet d'un accompagnement personnalisé tant sur le plan professionnel que social. Parmi le personnel permanent (16%), 45% des employés accompagnent effectivement les salariés en parcours d'insertion. Et les résultats sont assez prometteurs : dans les entreprises adhérentes du CNEI, 58% des emplois en insertion ont abouti à une sortie positive, c'est-à-dire :

- 24% de sorties vers un emploi durable ;
- 16% de sorties vers un emploi de transition ;
- et 18% de sorties positives (formation, acquisition de droits ou nouvel emploi d'insertion par exemple)<sup>2</sup>.

Les 42% des salariés restant ont tout de même pu profiter de cette expérience pour solutionner des difficultés sociales ou se qualifier.

Les atouts de l'entreprise d'insertion ne sont donc plus à démontrer et l'Europe devrait donc en prendre la pleine mesure. Mais il est surtout important que les entreprises d'insertion prennent en compte tout l'enjeu européen qui peut leur permettre à la fois de mobiliser des fonds, participer à des partenariats ou faire remonter leurs idées.

### 1.3 La Stratégie Europe 2020

En 2010, l'UE adoptait une nouvelle grande Stratégie politique pour l'Europe : la Stratégie Europe 2020. Elle succède à la Stratégie de Lisbonne qui visait à faire de l'Europe « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique d'ici à 2010, capable de croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Marquée depuis 2008 par la crise économique et financière qui a soulevé de nouveaux défis, cette première initiative s'est plutôt soldée par un échec.

---

<sup>1</sup> CNEI, *Observatoire des entreprises d'insertion 2010*.

<sup>2</sup> Pour plus de détails, voir CNEI, *Observatoire des entreprises d'insertion 2010*, pp. 12-13.

Tirant des enseignements de cet échec, l'Europe a donc développé une nouvelle stratégie pour développer une « *croissance intelligente, durable et inclusive* ». S'il s'agit là surtout d'un acte politique, la Commission européenne a tout de même assorti cette Stratégie d'objectifs chiffrés ambitieux<sup>3</sup> à atteindre pour 2020. Et pour ce faire, l'organe exécutif de l'UE a proposé une série d'initiatives dont l'Europe, les États membres, et les collectivités territoriales peuvent s'inspirer afin de faire de la Stratégie Europe 2020 une réussite. Comme nous le verrons, **parmi ces initiatives, plusieurs sont à même de répondre aux besoins des entreprises d'insertion.**

## **1.4 Les entreprises d'insertion et la Stratégie Europe 2020 : des apports et bénéfices mutuels**

Les entreprises d'insertion peuvent d'autant plus compter sur les opportunités de la Stratégie Europe 2020 que celle-ci fait la part belle à **l'économie sociale comme élément stratégique de réponse aux objectifs à atteindre à l'horizon 2020**. Depuis 2011, différentes mesures<sup>4</sup> vont dans ce sens, ce qui démontre bien que l'économie sociale et la Stratégie Europe 2020 ont des éléments en commun qui peuvent se renforcer mutuellement. Au cœur de l'économie sociale, les entreprises d'insertion ont donc tout à gagner à s'inscrire dans les dispositions initiées par l'UE, mais aussi et surtout, à revendiquer une place stratégique dans la Stratégie.

## **2. Les entreprises d'insertion dans la stratégie globale de la Stratégie Europe 2020**

### **2.1 Les entreprises d'insertion, un outil stratégique dans les trois grands axes de la Stratégie Europe 2020**

La Stratégie Europe 2020, pour une croissance « *intelligente, durable et inclusive* », se décline globalement de façons différentes selon les trois adjectifs inscrits ci-dessus et si souvent répétés sur la scène européenne depuis deux ans. Cependant, ces trois grands axes, si différents qu'ils soient, se renforcent mutuellement afin de composer la base du modèle social européen à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle<sup>5</sup>. Le modèle des entreprises d'insertion représente un moyen particulièrement judicieux d'atteindre les idéaux de la Stratégie Europe 2020 puisque, comme nous allons le voir ci-dessous, ce modèle répond simultanément aux trois axes de la Stratégie.

---

<sup>3</sup> Voir section 3.

<sup>4</sup> Voir différents exemples dans DUBETZ, E., *Les fonds structurels dans le budget européen : état des lieux et enjeux pour l'économie sociale (1) - Le Fonds social européen*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Février 2012, pp. 4-5.

<sup>5</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission : Europe 2020- Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, Le 23 mars 2010, p. 10.

En effet, si elles semblent *a priori* plutôt correspondre à l'objectif stratégique de croissance inclusive, **les entreprises d'insertion s'inscrivent en réalité dans les trois leitmotivs de la Stratégie Europe 2020**. De ce fait, elles méritent d'autant plus d'être reconnues et promues par l'UE qui peut trouver dans ce type d'entrepreneuriat social un moyen de relever simultanément les différents défis auxquels elle doit faire face actuellement, à savoir : la crise économique et financière, le vieillissement de la population, la mondialisation ou encore l'accès aux ressources naturelles<sup>6</sup>.

### 2.1.1 Une croissance intelligente

« *Une croissance intelligente: développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation* ». L'économie sociale participe complètement à la croissance intelligente prônée par l'Europe car elle est un moteur d'**innovation sociale**. Ce type particulier d'innovation est de plus en plus mis à l'honneur par la Commission européenne car « *l'innovation sociale permet de fournir des réponses à de nouveaux besoins pas ou peu satisfaits par le marché ou le secteur public, tels que le problème de l'emploi* »<sup>7</sup>. Nouvelles formes d'entreprendre respectueuses des valeurs de la solidarité et génératrices d'emplois et de nouvelles compétences, les différentes configurations des **entreprises d'insertion sont des outils innovants** qui permettent de résorber les problèmes encore non résolus que sont le chômage structurel et l'exclusion sociale.

En recherche constante de réponses toujours plus adaptées aux exigences du marché de l'emploi et aux impératifs de la solidarité, les entreprises d'insertion participent donc à la croissance intelligente voulue par l'Europe.

- **L'UE doit donc saisir les opportunités offertes par ce type d'entrepreneuriat social.**
- Réciproquement, les **entreprises d'insertion** et les acteurs qui les portent et les représentent doivent **exploiter les opportunités européennes en matière d'innovation sociale**<sup>8</sup>. De plus, elles doivent mettre en avant leur apport à l'insertion sociale dans leurs documents et rapports.

### 2.1.2 Une croissance durable

Ensuite, il est aussi question dans la nouvelle grande stratégie européenne d'« *une croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive* ». Les entreprises d'insertion se distinguent des entreprises « classiques » par leur objectif social mais aussi par leur prise en compte de leur impact environnemental et leur vision à long terme. On peut même considérer que les **entreprises d'insertion ont été des pionnières du développement durable**. En effet, les

<sup>6</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission : Europe 2020– Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, Le 23 mars 2010, p. 3.

<sup>7</sup> ROUSSELLE, M., *Les coopératives d'Activités et d'Emploi, en interaction avec les politiques européennes*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Juin 2011, p. 6.

<sup>8</sup> L'initiative développée par la Commission concernant l'innovation sociale sera présentée dans le point suivant.

entreprises d'insertion essaient généralement d'être efficaces et parcimonieuses dans leur utilisation de l'énergie et des ressources naturelles. De plus, dans le cas de la France notamment, beaucoup d'activités respectueuses de l'environnement ont émergé dans des entreprises d'insertion. Ainsi, le secteur du recyclage<sup>9</sup> des déchets s'est fortement développé par le biais de ces entreprises. Ce secteur représente d'ailleurs actuellement le second secteur dans l'entrepreneuriat d'insertion grâce à l'expertise développée en la matière depuis les années 1990. Comme le démontrent les statistiques de l'Observatoire du CNEI, d'autres activités respectueuses de l'environnement sont aussi représentées dans le domaine. Celles-ci concernent aussi bien des marchés et restaurants bio que des méthodes de recyclage utilisées dans le bâtiment<sup>10</sup>.

En outre, grâce à ces entreprises qui s'inscrivent dans le développement durable, l'entrepreneuriat d'insertion crée de nombreux **emplois verts**, prônés par la Commission européenne.

### 2.1.3 Une croissance inclusive

Enfin, l'objectif auquel les entreprises d'insertion entendent le plus répondre est celui d'une « *une croissance inclusive: encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale territoriale* ». <sup>11</sup> Cet axe de la Stratégie Europe 2020 concerne les thématiques liées à l'emploi, mais aussi à la pauvreté, l'acquisition de nouvelles compétences, la protection sociale, la cohésion territoriale et la cohésion sociale<sup>12</sup>. Le modèle d'entrepreneuriat d'insertion, comme il est promu par le CNEI, est donc tout particulièrement apte à répondre aux défis présentés dans ces thématiques :

- **les entreprises d'insertion créent de l'emploi** à court terme mais permettent également des sorties vers l'emploi (ou vers la formation professionnelle, gage d'engagement futur) ;
- ces entreprises remettent à l'emploi des personnes exclues de la société et éloignées du marché de l'emploi. Elles permettent donc de sortir certaines personnes de la **pauvreté** et de former plus de **cohésion sociale** ;
- grâce à ces entreprises sociales, non seulement les employés retournent sur le marché de l'emploi et sortent de la précarité, mais ils acquièrent aussi de **nouvelles compétences**. De plus, ces employés bénéficient d'un accompagnement personnalisé sur le plan professionnel mais aussi social, de sorte qu'ils puissent mieux rentrer dans les rouages de la protection sociale ;
- enfin, participant au développement local de chaque région grâce à des emplois peu délocalisables, **les entreprises d'insertion contribuent à la réduction des disparités régionales et donc à une plus forte cohésion territoriale.**

---

<sup>9</sup> Pour des détails sur les liens entre les entreprises d'insertion et le recyclage, voir par exemple CNEI, *Entreprise et insertion – Collaborer et coproduire sur le territoire*, Mai 2008

<sup>10</sup> CNEI, *Observatoire des entreprises d'insertion 2010*, pp. 16-17.

<sup>11</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission : Europe 2020- Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, le 23 mars 2010, p. 3.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 19.

Il n'est donc plus nécessaire de le démontrer, les entreprises d'insertion aident les populations les plus vulnérables en les faisant accéder à un emploi et un suivi personnalisé. **Elles sont donc au cœur de l'intégration sociale et économique, pour une croissance inclusive et une cohésion territoriale.**

### **3. Les entreprises d'insertion et les outils de la Stratégie Europe 2020**

Détaillons maintenant la Stratégie Europe 2020 en relevant une à une les initiatives qui concernent l'économie sociale, et plus particulièrement les entreprises d'insertion par l'activité économique. Comme indiqué précédemment, l'entrepreneuriat social s'inscrit particulièrement bien dans l'axe de la croissance inclusive. C'est pourquoi, après avoir analysé la Stratégie Europe 2020 plus en profondeur, il est intéressant de se pencher sur les initiatives liées à la « croissance inclusive ». Il s'agira ensuite de pointer les autres programmes européens dans lesquels les entreprises d'insertion peuvent s'alimenter et s'insérer. Cela sera notamment l'occasion de revenir sur la « croissance intelligente » et son outil « innovation sociale ».

#### **3.1 La Stratégie Europe 2020 en détails : cinq objectifs et sept initiatives phares**

Au-delà des trois axes stratégiques d'une croissance « intelligente », « durable » et « inclusive », la Stratégie Europe 2020 se décline en cinq objectifs avec des buts chiffrés concrets. Pour atteindre ceux-ci, la Commission a proposé et mis en place sept « initiatives phares ». Celles-ci sont là pour aider les États membres à transposer les objectifs dans leurs programmes de réforme nationaux.

Voici donc les **cinq objectifs** déclinés par l'UE à l'horizon 2020 :

« 1. **Emploi: un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans**

2. **Recherche-développement et innovation: investissement (fonds publics et privés) de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et l'innovation**

3. **Changement climatique et énergie :**

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990
- Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %
- Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique

4. **Éducation :**

- Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %
- Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans

5. **Pauvreté et exclusion sociale : réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale** »<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Europe 2020*. URL : [http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index_fr.htm)

Les entreprises d'insertion participent donc directement aux objectifs d'emploi (1) et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale (5). En veillant à avoir des pratiques respectueuses de l'environnement et en alimentant l'innovation sociale de bonnes pratiques, elles peuvent aussi contribuer au plein accomplissement des visées énergétiques et climatiques (3) et aux objectifs en matière de recherche et développement (2). Grâce à la formation professionnelle donnée aux salariés en parcours d'insertion, l'entreprise d'insertion participe aussi à l'acquisition de nouvelles compétences (4). Mais aussi et surtout, en créant des emplois verts, elles permettent de répondre à la fois aux objectifs d'emploi et de développement durable.

Et les **sept initiatives phares** sont :

- « Une Union pour l'innovation »
- « Jeunesse en mouvement »
- « Une stratégie numérique pour l'Europe »
- « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources »
- « Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation »
- « Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois »
- « Une plateforme européenne contre la pauvreté »<sup>14</sup>

## 3.2 Deux initiatives phares pour une croissance inclusive

### 3.2.1 La Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La Commission a créé une « **plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale** » au sein de laquelle les entreprises d'insertion peuvent parfaitement s'implanter. Cette plateforme vise à favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale en donnant aux personnes en situation de précarité des moyens de vivre dans la dignité et de participer activement à la société<sup>15</sup>. Pour répondre à ces ambitions, l'accès à l'emploi est un élément de réponse majeur qu'ont bien compris les entreprises d'insertion. En effet, tous ces acteurs se mobilisent pour offrir un emploi à des milliers de personnes en situation de précarité, **car l'emploi est un facteur d'intégration et de sortie de la pauvreté, et qu'un passage par une entreprise d'insertion peut représenter un tremplin vers un emploi durable**. Mais un emploi ne garantit pas d'office le bien-être et l'intégration au sein de la société. C'est pourquoi, l'économie d'insertion offre aussi un **accompagnement personnalisé** aux personnes embauchées afin de les aider, à long terme, à résoudre les problèmes auxquels elles sont (ou pourraient être) confrontées.

La Commission a établi cinq axes d'intervention au sein de cette Plateforme :

- « – agir au niveau de l'ensemble des politiques ;
- veiller à une utilisation plus large et plus efficace des fonds européens pour favoriser l'inclusion sociale ;

---

<sup>14</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission : Europe 2020– Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, Le 23 mars 2010, p. 4.

<sup>15</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission : Europe 2020– Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, Le 23 mars 2010, pp. 20–21. Pour les détails sur chacun des axes, voir pp. 7–22.

- *stimuler l'innovation sociale sur la base de données concrètes ;*
- *travailler en partenariat et mobiliser le potentiel inhérent à l'économie sociale ;*
- *renforcer la coordination des politiques entre les États membres »<sup>16</sup>.*

Notons qu'en 2008, la Commission européenne avait énoncé des recommandations relatives à « **l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail** ». Ces recommandations étaient à mettre en œuvre via des « plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale » et définissaient ainsi une stratégie européenne en matière d'inclusion active. « *Au niveau européen, cela définit une approche globale de promotion de l'intégration des personnes les plus désavantagées par le biais du développement d'une stratégie intégrée composée de 3 piliers :*

- *Un complément de ressources adéquat*
- *Des marchés du travail favorisant l'insertion*
- *L'accès à des services de qualité »<sup>17</sup>.*

Cette stratégie d'inclusion active est désormais complétée et renforcée par l'orientation « croissance inclusive » de la Stratégie Europe 2020 et peut s'insérer dans cette plateforme.

Les entreprises d'insertion peuvent certainement se féliciter des positions prises par l'UE au sein de cette Plateforme. En effet, elle reconnaît tout d'abord la nécessité d'intégrer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à toute la Stratégie Europe 2020, et ce tant au niveau microéconomique que macroéconomique. Dans un souci de cohérence et d'effectivité, la Commission rappelle également le besoin d'adapter le prochain cadre financier pluriannuel (2014-2020) et la nouvelle configuration de fonds européens aux objectifs d'inclusion et de cohésion sociale. Et comme nous le verrons dans le point 3, la Commission a bel et bien rendu ces objectifs effectifs grâce aux différentes réformes qu'elle met en place. Ensuite, elle appuie à nouveau l'innovation sociale (qui doit être elle aussi soutenue par les fonds structurels européens) mais aussi et surtout le rôle de l'économie sociale et solidaire, au sein de laquelle les entreprises d'insertion s'inscrivent :

*« Les initiatives d'économie sociale se sont développées partout en Europe, elles apportent des **solutions novatrices aux nouveaux besoins et problèmes sociaux**, auxquels ni l'État ni le marché ne sont en mesure de répondre. Le soutien apporté à de telles initiatives peut cependant se heurter au fonctionnement régulier et équitable du marché et susciter des tensions. Plusieurs États membres élaborent actuellement des mesures et une législation destinées à clarifier les responsabilités et les relations et à garantir le soutien nécessaire sur le plan juridique, social, administratif et financier. Pour ne pas se laisser distancer, l'Union s'est efforcée d'améliorer son cadre juridique et administratif de sorte que l'économie*

---

<sup>16</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale*, Bruxelles, Le 16 décembre 2011, p. 6.

<sup>17</sup> ROUSSELLE, M., *Les coopératives d'Activités et d'Emploi, en interaction avec les politiques européennes*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Juin 2011, p. 8. Pour plus de détails, COMMISSION EUROPÉENNE, *Recommandation de la Commission du 3 octobre 2008 relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail*, (2008/867/CE).

*sociale produise les résultats escomptés et fonctionne de manière efficace dans toute l'Europe »<sup>18</sup>.*

Cette Plateforme représente là une belle occasion de mettre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais aussi le rôle de l'économie sociale, au cœur de l'agenda européen. Toujours est-il que cette initiative n'a de sens que si de réelles mesures concrètes sont mises en œuvre. On peut en effet regretter que cette Plateforme consiste plus en un outil de coordination, centralisation, impulsion et engagement des différentes politiques européennes en matière de pauvreté qu'en un programme au contenu précis. Cependant, différentes avancées positives ont déjà été amorcées par la Commission, comme nous le verrons à propos du budget européen et des fonds structurels ou de « l'initiative pour l'entrepreneuriat social ». Il faudra donc suivre le développement et le bon déroulement de ces mesures qui devraient profiter aux entreprises d'insertion.

Il faut que les entreprises d'insertion soient spécifiquement citées et reconnues dans les politiques européennes. Publier une **communication** qui les définisse, **établir des recommandations à leur égard** ou encore **lancer des plans avec des objectifs chiffrés à atteindre** permettrait aux entreprises d'insertion d'être mieux reconnues, mieux mobilisées et donc plus enclines à répondre aux ambitions de la Stratégie Europe 2020.

### 3.2.2 La Stratégie pour des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux

La seconde initiative phare dédiée à la « croissance inclusive » est la « stratégie pour des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux ». Elle vise à « *créer les conditions propices à la modernisation des marchés du travail dans le but d'améliorer les taux d'emploi et de garantir la viabilité de nos modèles sociaux. Il convient pour cela de renforcer l'autonomie des citoyens grâce à l'acquisition de nouvelles compétences afin de permettre à la main-d'œuvre d'aujourd'hui comme de demain de s'adapter à de nouvelles conditions et à d'éventuelles réorientations de carrière, de faire baisser le chômage et d'accroître la productivité du travail* »<sup>19</sup>. Les quatre priorités que la stratégie s'attelle à développer sont les suivantes :

- « – (...) améliorer le fonctionnement des marchés du travail. (...)
- (...) accroître les qualifications de la main-d'œuvre. (...)
- (...) améliorer la qualité des emplois et les conditions de travail. (...)

---

<sup>18</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale*, Bruxelles, Le 16 décembre 2011, p. 19.

<sup>19</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission : Europe 2020- Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, le 23 mars 2010, pp. 19-20.

– (...) *renforcer les politiques destinées à favoriser la création d'emplois et à soutenir la demande de travail (...) »*<sup>20</sup>.

Grâce à l'embauche, dans des emplois de qualité, de personnes vulnérables auxquelles on offre l'occasion **d'acquérir des compétences professionnelles utiles pour rebondir vers des emplois durables**, l'entreprise d'insertion entre dans les priorités de cette stratégie. Certains éléments méritent d'être soulignés, comme le fait d'« *adopter des démarches ciblées en faveur des travailleurs les plus vulnérables, en particulier les moins qualifiés, les chômeurs, les jeunes et les travailleurs âgés, les personnes handicapées ou présentant des troubles mentaux, ou encore les minorités (comme les migrants ou les Roms, par exemple) »*<sup>21</sup>. Aussi, l'une des actions clé a mené l'UE à créer l'outil « Partenariat entre les services de l'emploi »<sup>22</sup> (PARES) qui vise à renforcer l'efficacité des services de recherche d'emploi des secteurs public et privé et du troisième secteur. Les contrats d'insertion ne dépassant pas deux années, les travailleurs doivent pouvoir rapidement trouver un nouvel emploi à long terme. Que l'accompagnement au sein des services à l'emploi soit amélioré est donc une bonne nouvelle. Et ce d'autant plus que les publics les plus vulnérables sont visés dans l'outil PARES. Certains appels à propositions de l'outil concernent d'ailleurs la recherche d'emploi pour les publics les plus vulnérables.

Cependant, l'outil PARES est quasiment la seule action clé qui puisse nourrir les entreprises d'insertion. Il est donc assez regrettable que celles-ci ne soient pas mieux représentées dans cette stratégie qui semble être plus tournée vers la modernisation des marchés, grâce à une main-d'œuvre européenne toujours plus qualifiée et mobile... aux dépens d'un public vulnérable et peu compétent ?

Notons à nouveau que les entreprises d'insertion créent de nombreux emplois dans le domaine du recyclage ou des logements verts par exemple. Cela permet donc de donner des compétences à des personnes dans le domaine des emplois verts sur lesquels la Commission mise pour créer de l'emploi tout en s'inscrivant dans le développement durable. La Commission a estimé que un million d'emplois verts devraient être créés à l'horizon 2020. Les entreprises d'insertion peuvent aider aussi à la création d'emplois dans le domaine de la santé et des services sociaux, les emplois blancs, dont l'Europe aura de plus en plus besoin.

### 3.3 D'autres initiatives européennes à mobiliser

D'autres projets européens, qui ont précédé la Stratégie Europe 2020 ou qui ne participent pas à l'axe « croissance inclusive » de la Stratégie, peuvent être bénéfiques à l'économie d'insertion sociale.

#### 3.3.1 L'initiative européenne en faveur de l'innovation sociale

---

<sup>20</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois : une contribution européenne au plein emploi*, Bruxelles, Le 23 novembre 2010, pp. 2–3.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 9 et COMMISSION EUROPÉENNE, *Partenariat entre les services de l'emploi*, URL : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=991&langId=fr>

Commençons par l'initiative européenne en faveur de l'innovation sociale. Elle s'inscrit non pas dans le cadre de la « croissance inclusive » mais bien de la « croissance intelligente ». Si les entreprises d'insertion proposent des emplois qui requièrent des niveaux de qualification assez faibles, elles participent néanmoins à la « croissance intelligente » européenne du fait qu'elles sont constamment le fruit d'innovations sociales. « **Les entreprises d'insertion sont amenées à innover sans cesse, à se positionner sur des marchés de niche ou en devenir, à défricher de nouvelles activités pour inventer de nouveaux modèles économiques intensifs en emplois, pas ou peu qualifiés... souvent pour leur plus grand succès !** »<sup>23</sup>.

En effet, l'innovation sociale est une des caractéristiques clés de l'économie sociale et solidaire (ESS) : « *L'Économie sociale et solidaire est résolument innovatrice. Elle s'est en effet développée face aux limites de l'État et aux carences du marché pour répondre à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits. Ayant pour ambition de remettre l'humain au centre de ses préoccupations, le secteur de l'ESS s'adapte donc sans cesse aux évolutions sociétales, pour répondre à l'émergence de nouveaux besoins sociaux et écologiques. Les entreprises sociales développent donc des solutions innovantes qui accroissent la productivité tout en délivrant des services de qualité* »<sup>24</sup>. Et justement, dans son initiative « Union pour l'Innovation », la Commission a élargi le sens de l'« innovation » pour y intégrer l'innovation sociale. Elle reconnaît à ce type d'innovation la capacité à apporter des réponses à de nouveaux besoins sociaux, de plus en plus présents dans les défis auxquels nous devons faire face, que le marché ou le secteur public peinent à satisfaire, comme l'emploi ou la cohésion sociale<sup>25</sup>.

Voilà donc l'innovation sociale reconnue au sein de l'UE comme domaine d'action en tant que facteur de croissance, ce qui est déjà une avancée en soi. Mais la Commission européenne n'a pas tardé à lui dédier un instrument spécifique : l'« initiative européenne en faveur de l'innovation sociale » (ou « *Social Innovation Europe* »). Le but est de permettre aux différents acteurs d'échanger leurs idées et leurs bonnes pratiques grâce à une plateforme virtuelle<sup>26</sup>. Ce centre permettra donc à l'économie d'insertion de mieux se développer au-delà des frontières sectorielles et nationales mais aussi et surtout sans doute de mieux s'insérer dans les politiques européennes (dont les fonds structurels), grâce à une plus grande visibilité.

### 3.3.2 La Stratégie européenne pour l'emploi

Comme son nom l'indique, la « Stratégie européenne pour l'emploi » est elle aussi compétente en matière d'emploi et donc d'insertion sociale. Désormais intégrée dans la Stratégie Europe 2020, elle a repris à son compte les lignes directrices de la nouvelle Stratégie avec des objectifs comme 75% d'emploi dans la population âgée de 20 à 64 ans ou la réduction de 20 millions de personnes touchées ou menacées par la pauvreté, et elle contient de nouveaux outils. Mais son moyen de fonctionnement initial est toujours bien

---

<sup>23</sup> CNEI, *Observatoire des entreprises d'insertion 2010*, p. 16.

<sup>24</sup> ROUSSELLE, M., *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Septembre 2011, p. 9.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>26</sup> SOCIAL INNOVATION EUROPE, URL : <http://www.socialinnovationeurope.eu/>

présent : « la stratégie européenne pour l'emploi fournit un cadre (la «méthode ouverte de coordination») qui permet aux pays de l'UE de partager les informations, de discuter et de coordonner leurs politiques de l'emploi. Tous les ans, les gouvernements nationaux (par l'intermédiaire du comité de l'emploi) et les institutions européennes adoptent le «paquet emploi», qui se compose:

1. de lignes directrices pour les politiques nationales de l'emploi: proposées par la Commission et adoptées par les gouvernements nationaux, elles établissent les priorités et les objectifs communs;
2. de rapports dans lesquels les gouvernements nationaux décrivent leurs politiques en matière d'emploi: la Commission européenne vérifie si celles-ci respectent les objectifs de la stratégie Europe 2020 et les initiatives phare;
3. d'un rapport de la Commission accompagné, le cas échéant, de recommandations destinées aux gouvernements nationaux.

Parallèlement à cette procédure, un dialogue permanent est instauré entre la Commission, les gouvernements nationaux, les syndicats, le patronat et les autres institutions européennes (Parlement européen, Comité économique et social, Comité des régions, etc.) »<sup>27</sup>.

L'Europe pèse donc bel et bien sur les politiques nationales d'emploi. Il est donc nécessaire que les entreprises d'insertion **s'approprient les initiatives phare européennes afin d'alimenter au mieux les débats pour que l'État mette en place une politique massive d'insertion qui respecte les objectifs de la Stratégie Europe 2020**. Mais avec la MOC, les États membres coopèrent également de façon volontaire pour établir des objectifs (qui seront ensuite traduits dans des rapports nationaux) et indicateurs communs. **Les instances représentatives des entreprises d'insertion devraient donc participer à la MOC**. Les protagonistes de l'entrepreneuriat d'insertion ont également l'occasion, par le biais de leur gouvernement, de faire remonter leurs ambitions au niveau européen.

Les entreprises d'insertion sont d'ailleurs d'autant plus concernées par la Stratégie européenne pour l'emploi depuis que celle-ci a transmis la MOC aux matières de protection et d'inclusion sociales (la « MOC sociale »). Les intérêts de ces entreprises pourront donc être également représentés au sein de la MOC sociale, reprise dans la Stratégie Europe 2020 : « la dimension sociale est désormais au cœur de la stratégie Europe 2020. Les nouvelles structures améliorées pour la gestion de la stratégie offrent la possibilité d'accélérer la coordination que les États membres ont mise en place de longue date dans le domaine de la protection et de l'inclusion sociales, en particulier dans le cadre de la MOC sociale »<sup>28</sup>.

<sup>27</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Stratégie européenne pour l'emploi*, URL : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=fr>

<sup>28</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale*, Bruxelles, Le 16 décembre 2011, p. 21. Pour plus de détails sur les reconfigurations de la MOC sociale, voir pp. 21-22.

### 3.3.3 L'initiative WISE

Enfin, si la spécificité des entreprises d'insertion est assez peu reconnue en dehors du cadre de l'économie sociale et solidaire ou de l'entrepreneuriat social, ces entreprises particulièrement innovantes ont tout de même fait l'objet d'une initiative européenne : « *Work Integration Social Enterprises as a tool for promoting inclusion* », WISE<sup>29</sup>. S'étalant sur deux ans et réunissant des organisations représentant l'entrepreneuriat social ou les entreprises d'insertion dans huit États membres (Autriche, Belgique, Finlande, Italie, Malte, Pologne, Roumanie et Espagne), elle était dédiée à analyser la contribution des entreprises sociales d'intégration dans les politiques (européennes et nationales) d'emploi, d'inclusion et d'entrepreneuriat et dans leur rôle joué pour la promotion de l'inclusion sociale.

L'aboutissement du projet fut marqué, en novembre 2011, par la publication de rapports nationaux qui décrivent les différents types d'entreprises d'insertion dans les sept États membres et qui répertorient les politiques nationales qui supportent ces entreprises. Les informations contenues dans ces rapports permettent aux échanges de bonnes pratiques entre entreprises de perdurer, afin que la clôture de cette initiative marque le début d'une introspection au sein des dix-neuf pays européens n'ayant pu prendre directement part au projet.

Dans le rapport WISE, les partenaires conseillaient à l'Europe notamment :

- d'accorder une plus grande **visibilité aux entreprises d'insertion** ;
- d'accorder **plus de fonds pour la recherche et l'échange de bonnes pratiques** ;
- de **coordonner les politiques** d'inclusion sociale, d'emploi, d'entrepreneuriat et de compétitivité afin de mieux accompagner les entreprises d'insertion dans leurs finalités ;
- de **combiner des fonds** tels que le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen de développement régional (FEDER) vers des objectifs communs que les entreprises d'insertion peuvent mobiliser ;
- d'établir **un guide européen de l'économie sociale et solidaire** dans lequel les entreprises d'insertion seraient définies ;
- d'inscrire une **priorité « entreprise d'insertion » dans la MOC sociale** ;
- de **reconnaître la spécificité des entreprises d'insertion** au cœur de l'économie sociale mais aussi au sein des règles de compétitivité afin que celles-ci soient plus en concordance avec les objectifs sociaux de ces entreprises<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> DIESIS, *WISE Project*, URL : <http://www.diesis.coop/projects-a-services/projects.html>

<sup>30</sup> WISE, *A WISE way of working – Work Integration Social Enterprises and their role in European policies: Guidelines for European policy makers*.

## 4. Rendre la Stratégie Europe 2020 opérationnelle : le marché unique et les fonds structurels

Les politiques d'emploi au sein de l'Europe s'inscrivent dans le marché unique. L'UE tente en effet d'intégrer les différents marchés nationaux en un vaste marché unique. Á cet escient, elle met en place différentes initiatives dont certaines peuvent desservir les intérêts sociaux des entreprises d'insertion.

### 4.1 L'Acte pour le marché unique et l'initiative pour l'entrepreneuriat social

Pour s'attaquer aux effets de la crise, la Commission européenne a misé sur le marché unique, qu'elle souhaite renforcer pour créer de l'emploi. Ce marché représente donc un défi que l'UE s'est imposé de relever, vers l'objectif d'un « *marché unique plus solide, plus approfondi et plus étendu* [qui] *est essentiel pour la croissance et la création d'emplois* »<sup>31</sup>.

Pour ce faire, la Commission a rendu public en avril 2011 son « Acte pour le marché unique » dans lequel elle répertorie douze « leviers » « *pour stimuler la croissance et renforcer la confiance* »<sup>32</sup>. Dans cette communication, la Commission démontre les nombreux avantages, notamment en termes d'emplois, d'un marché intérieur libre de toutes entraves à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Mais aussi et surtout, elle admet que la Stratégie Europe 2020 ne suffit pas pour solutionner la crise et qu'il faut d'abord des réformes structurelles. Le bon fonctionnement du marché unique fait partie de l'une de ces réformes, réponses globales à la crise<sup>33</sup>.

Un des douze leviers concerne directement l'économie sociale et les entreprises d'insertion : il s'agit de l'entrepreneuriat social. La Commission propose différents éléments de réponse afin que les façons alternatives d'entreprendre puissent se développer harmonieusement au sein de l'UE. Ainsi, la Commission évoque la création d'un cadre européen facilitant le développement de fonds d'investissement solidaires ou la possibilité d'une aide aux entreprises qui se mobilisent pour l'intérêt général ou le développement social<sup>34</sup>. Mais concrètement, elle propose aussi une « **initiative pour l'entrepreneuriat social** »<sup>35</sup> qui pourra s'inscrire dans le cadre de la plateforme contre la pauvreté et l'exclusion. Lancée en octobre 2011, cette initiative propose tout d'abord une définition de l'entreprise sociale à laquelle les entreprises d'insertion peuvent se rattacher. « *Par "entreprise sociale", la Commission vise ainsi les entreprises:*

---

<sup>31</sup> FREYBURGER, A., *op. cit.*, p. 13.

<sup>32</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, L'Acte pour le marché unique – Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance : « Ensemble pour une nouvelle croissance »*, Bruxelles, Le 13 avril 2011.

<sup>33</sup> FREYBURGER, A., *op. cit.*, p. 13.

<sup>34</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, L'Acte pour le marché unique – Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance : « Ensemble pour une nouvelle croissance »*, Bruxelles, Le 13 avril 2011, pp. 2-3.

<sup>35</sup> *Ibid.*, pp. 14-15.

<sup>35</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Initiative pour l'entrepreneuriat social – Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Bruxelles, Le 25 octobre 2011.

- pour lesquelles l'objectif social ou sociétal d'intérêt commun est la raison d'être de l'action commerciale, qui se traduit souvent par un haut niveau d'innovation sociale,
- dont les bénéficiaires sont principalement réinvestis dans la réalisation de cet objet social, et dont le mode d'organisation ou le système de propriété reflète la mission, s'appuyant sur des principes démocratiques ou participatifs, ou visant à la justice sociale. Il peut ainsi s'agir:
  - (...)
  - d'entreprises dont le mode de production des biens ou services poursuit un objectif d'ordre social (intégration sociale et professionnelle par l'accès au travail de personnes défavorisées notamment en raison de leur faible qualification ou de problèmes sociaux ou professionnels provoquant l'exclusion et la marginalisation) mais dont l'activité peut couvrir des biens ou services autres que sociaux »<sup>36</sup>.

Ensuite, elle reconnaît un rôle important à ces entreprises dans la Stratégie Europe 2020 : « en répondant par l'innovation sociale à des besoins non encore satisfaits, les entreprises sociales participent ainsi d'une croissance intelligente ; par la prise en compte de leur impact environnemental et leur vision de long terme, elles façonnent une croissance durable ; par leur accent mis sur l'humain et la cohésion sociale, elles sont le cœur de la croissance inclusive. En d'autres termes, leur raison d'être est d'organiser des transformations sociales et économiques qui contribuent aux objectifs de la Stratégie Europe 2020 »<sup>37</sup>.

Enfin, elle démontre les liens qui existent entre les entreprises sociales et le marché unique. Entreprises à part entière, elles sont confrontées aux mêmes défis que d'autres entreprises « classiques » mais elles doivent aussi faire face à des difficultés qui leur sont propres : accès aux financements, faible reconnaissance ou encore manque d'un environnement réglementaire adapté. Or, comme les autres, elles doivent pouvoir bénéficier des atouts du marché unique. Celui-ci affecte même les plus petites structures locales, comme les entreprises d'insertion, de par ses règles bancaires, son rôle dans l'accès aux fonds structurels ou sa réglementation relative aux marchés publics. Pour que les entreprises sociales s'insèrent mieux dans le marché unique et puissent en tirer profit, la Commission propose onze actions clé. Elles concernent l'accès aux financements privés et européens (FSE et FEDER), la visibilité de ces entreprises, et l'amélioration de leur environnement juridique<sup>38</sup>.

Ainsi, **les entreprises d'insertion pourront certainement tirer profit de cette reconnaissance claire et explicite de l'entrepreneuriat social** et de cette volonté d'accorder une place particulière aux entreprises sociales dans le marché unique. L'intégration d'une priorité « entreprises sociales » dans le FSE et le FEDER, les fonds dégagés pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, et la création d'une base de données publique de labels et certifications, sont autant de mesures dont les entreprises d'insertion pourraient tirer profit. Cependant, il est à nouveau **regrettable que la Commission n'ait pas fait référence de façon manifeste aux entreprises d'insertion** alors qu'il est prévu d'adopter des règles et un statut particuliers pour les mutuelles, les fondations et coopératives

<sup>36</sup> *Ibid*, pp. 2-3.

<sup>37</sup> *Ibid.*, pp. 3-4.

<sup>38</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Initiative pour l'entrepreneuriat social – Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Bruxelles, Le 25 octobre 2011, pp. 6-11.

européennes ou les services d'intérêt économique général (SIEG).

## 4.2 Le budget européen et les fonds structurels au service de l'entreprise d'insertion

### 4.2.1 Le cadre financier pluriannuel, un budget européen stratégique

La cadre financier pluriannuel (CFP) doit refléter les priorités inscrites dans la Stratégie. Et justement, dans l'agenda européen, les discussions sur le budget pour 2014–2020 ont été en quelques sortes « officiellement » lancées en 2011 lors de la publication de la proposition de la Commission européenne pour le prochain CFP. Celle-ci tente résolument de lier le CFP 2014–2020<sup>39</sup> aux nouvelles priorités de l'Europe. Consciente du rôle central joué par la politique de cohésion – et donc des fonds structurels – pour remplir les objectifs de la Stratégie Europe 2020, la Commission a prévu de maintenir une large part du budget pour cette politique qui disposerait de 376 milliards d'euros (contre 347 actuellement), soit 35% du CFP<sup>40</sup>. Mais la Commission a aussi compris que le débat ne devait pas porter uniquement sur les niveaux de financement mais également sur les manières de concevoir les instruments de financement, tels que les fonds structurels, afin qu'ils contribuent à l'efficacité d'Europe 2020. Ces instruments sont donc eux aussi actuellement discutés à l'UE.

### 4.2.2 La politique de cohésion

Les principaux instruments financiers à la disposition des entreprises d'insertion sont le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ces deux instruments, avec le Fonds de cohésion, forment ce que l'on nomme les « fonds structurels » qui composent la politique européenne de cohésion. Celle-ci vise à réduire les disparités économiques et sociales et les écarts de développement entre les pays et régions de l'Union. Pour mieux répondre à la Stratégie européenne actuelle, cette politique doit être renouvelée d'ici 2014. Les principales réformes<sup>41</sup> avancées par la Commission pour cette politique et qui concernent les entreprises d'insertion sont les suivantes :

- Un cadre stratégique commun pour les trois fonds structurels afin que ceux-ci se complètent et coopèrent pour le plein accomplissement d'objectifs de croissance, d'emploi et de coopération territoriale. **Ce cadre devrait permettre à l'économie sociale de financer ses projets en faisant simultanément appel à plusieurs fonds.**
- L'élaboration systématique de contrats de partenariat entre la Commission et chaque pays dans lesquels des objectifs chiffrés seraient inscrits afin qu'un engagement ferme soit pris envers ceux-ci. Ces contrats sont la promesse d'un investissement ferme envers certains objectifs.

---

<sup>39</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Un budget pour la Stratégie Europe 2020*, Bruxelles, Le 29 juin, pp.14–20. Pour plus de détails, voir HURARD, M., *Le budget européen 2014–2020: Un enjeu politique majeur pour l'avenir de l'Europe*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Juillet 2011.

<sup>40</sup> HURARD, M., *Le budget européen 2014–2020: Un enjeu politique majeur pour l'avenir de l'Europe*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Juillet 2011, pp. 16–17.

<sup>41</sup> Pour cela, voir DUBETZ, E., *op. cit.*, pp. 8–11.

- Un renforcement de la conditionnalité pour l'accès aux financements structurels afin que ceux-ci soient plus axés sur des résultats concrets. Les chiffres de l'Observatoire du CNEI en France l'ont démontré, **les entreprises d'insertion ont des résultats positifs en termes de sorties vers l'emploi durable ou vers la formation. La conditionnalité renforcée pourrait donc tout à fait servir les intérêts de l'économie d'insertion.**

### 4.2.3 Le Fonds social européen

Le FSE<sup>42</sup> est le fonds qui investit le plus dans « le capital humain » en misant sur des politiques d'emploi et d'inclusion pour promouvoir la cohésion économique et sociale.

Dans le budget 2007–2013, le FSE se concentre sur cinq priorités dont :

- l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises ;
- l'accès à l'emploi et à l'insertion sur le marché du travail ;
- et l'inclusion sociale des personnes défavorisées.

Pour 2014–2020, si le Conseil suit la Commission, le FSE se concentrerait sur quatre priorités dont trois à nouveau concernent les entreprises d'insertion :

- promotion de l'emploi et de la mobilité professionnelle ;
- investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- et promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté<sup>43</sup>.

De plus, le FSE serait fléché vers différents objectifs<sup>44</sup> vers lesquels les entreprises d'insertion tendent aussi :

- **Un fléchage vers les personnes vulnérables, à savoir « les groupe défavorisés tels que les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées, les migrants, les minorités ethniques, les communautés marginalisées et les personnes victimes d'exclusion sociale »<sup>45</sup>. Cela pourrait donc permettre aux entreprises d'insertion d'avoir une certaine légitimité pour accéder à des subsides européens.**
- Un fléchage vers les **parties prenantes locales et les entreprises sociales**. La Commission entend faciliter l'accès aux financements européens pour ces plus petits acteurs, plus démunis face à de longues et fastidieuses démarches administratives.
- Un fléchage vers l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté, pour lesquelles au moins 20% du budget FSE devront être consacrés. Cette avancée est très positive car elle oblige les États à s'attaquer à la pauvreté et l'exclusion sociale. Si elle cite l'économie sociale et les entreprises sociales, la Commission n'a toutefois précisé

<sup>42</sup> DUBETZ, E., *op. cit.*, pp. 8–11.

<sup>43</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006*, Bruxelles, Le 6 octobre 2011, p. 5.

<sup>44</sup> Voir les détails de ces fléchages dans DUBETZ, E., *op. cit.*, pp. 12–15.

<sup>45</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006*, Bruxelles, Le 6 octobre 2011, p. 11.

aucune méthode particulière pour atteindre les objectifs d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté. La Commission aurait pu par exemple **faire explicitement référence aux entreprises d'insertion et à des plans concrets.**

- Un fléchage vers **la coopération territoriale et transnationale** afin de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques au sein d'une même région mais aussi entre différentes régions, pour un développement plus équilibré au sein de l'UE.

#### 4.2.4 Le Fonds européen de développement régional

Le FSE est donc le fonds le plus à même de desservir le développement et la multiplication des entreprises d'insertion. Mais le **FEDER**<sup>46</sup> présente aussi un intérêt pour l'entrepreneuriat social. **Pour diversifier leurs sources de financement, les entreprises d'insertion ne doivent donc pas hésiter à faire appel aussi au FEDER.** Le FEDER contribue à des projets plus « techniques » que le FSE en « *cofinançant des investissements dans les domaines de la recherche et du développement, de l'innovation, des changements climatiques et de l'environnement, du soutien aux PME, des services d'intérêt économique commun, des infrastructures dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, des transports, de la santé et de l'éducation et des infrastructures sociales, ainsi que dans le domaine du développement urbain durable* »<sup>47</sup>. Les entreprises d'insertion, par leurs pratiques respectueuses de l'environnement, peuvent donc par exemple faire appel au FEDER pour les priorités « développement durable » inscrites dans le fonds et mises à l'honneur pour 2014, assorties d'objectifs chiffrés en termes d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Le FEDER peut donc être aussi mobilisé pour les emplois verts créés dans les entreprises d'insertion.

**Les entreprises d'insertion ne devront donc pas hésiter à puiser dans les ressources du FEDER, tant dans les domaines de l'inclusion et de l'emploi que dans les domaines du développement durable ou de la coopération territoriale.** Concernant ce dernier domaine, il sera bientôt possible de participer à l'outil rénové du « Groupement européen de coopération territoriale » (**GECT**). Le GECT mettrait à disposition près de 12 milliards d'euros (3 de plus qu'actuellement) pour le développement régional par des projets de coopération :

- transfrontalière, entre régions et autorités locales de part et d'autre d'une frontière commune ;
- transnationale, entre entités nationales, régionales et locales dans des zones géographiques assez vastes ;
- et interrégionale, pour l'échange de bonnes pratiques à travers l'Europe<sup>48</sup>.

---

<sup>46</sup> Pour plus de détails sur le FEDER et l'économie sociale, voir DUBETZ, E., *Les fonds structurels dans le budget européen 2014-2020 : état des lieux et enjeux pour l'économie sociale (2) - Le fonds européen de développement régional*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Mars 2012.

<sup>47</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositions particulières applicables au Fonds européen de développement régional et à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006*, Bruxelles, Le 6 octobre 2011, pp. 2-3.

<sup>48</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatives à la contribution du Fonds européen de développement régional à l'objectif « Coopération territoriale européenne »*, Bruxelles, Le 6 octobre 2011, p. 18.

Les entreprises d'insertion peuvent donc bien tirer profit des fonds structurels, et elles le pourront encore certainement plus dans le prochain CFP, si l'Europe maintient son engagement ferme envers l'économie sociale.

En effet, dans les propositions de la Commission pour le budget 2014–2020 et pour la réforme des fonds structurels, l'économie sociale est assez bien représentée et promue. Ainsi, l'objectif d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté figure dans les trois fonds structurels. Les entreprises d'insertion pourraient donc avoir une plus forte éligibilité pour l'accès à ce fonds. En outre, elles devraient pouvoir profiter de programmations intégrées entre les fonds, ce que la Commission promeut. Celle-ci désire en effet que certains objectifs fassent l'objet d'une gestion commune entre les fonds. De plus, la Commission a clairement inséré une partie « entreprise sociale » dans le FSE et le FEDER, ce qui profiterait à nouveau à l'économie d'insertion.

## 5. Conclusion et synthèse des recommandations à destination de l'UE et des entreprises d'insertion

**Les entreprises d'insertion par l'activité économique s'insèrent donc parfaitement bien dans la Stratégie Europe 2020.** En effet, elles permettent simultanément de relever les objectifs inscrits dans les trois grands axes de la Stratégie : elles sont sources d'innovation sociale et d'apprentissage de nouvelles compétences, pour une croissance intelligente ; elles créent de la cohésion sociale et de l'emploi, pour une croissance inclusive ; et elles sont porteuses de nombreux projets prenant en compte des considérations environnementales et générateurs d'emplois verts, pour une croissance durable. De plus, elles participent au développement territorial des différentes régions dans lesquelles elles s'insèrent.

Il est donc tout à fait **indispensable que ce type d'entrepreneuriat social soit mobilisé par les politiques européennes qui visent à faire de la Stratégie Europe 2020 un succès.** Et effectivement, certaines initiatives phares et réformes des fonds structurels sont propices au développement de l'économie sociale. Les entreprises d'insertion **doivent donc toujours être attentives aux politiques et actualités européennes afin de pouvoir saisir toutes les opportunités qui pourraient s'offrir à elles.** Et ces opportunités sont nombreuses : échanges de bonnes pratiques via la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou l'Initiative européenne en faveur de l'innovation, participation à la MOC, éligibilité aux fonds structurels, participations à des projets interrégionaux, etc.

L'UE a donc bien compris que l'économie sociale était un élément de réponse stratégique pour relever les défis actuels. Mais l'Europe peut aller plus loin dans cette reconnaissance grâce à des fonds et des projets concrets. Et notamment, elle devrait mieux reconnaître et promouvoir le rôle essentiel des entreprises d'insertion. Il est en effet tout à fait regrettable que les entreprises d'insertion n'aient pas fait l'objet d'une communication qui pourrait leur offrir une plus grande visibilité. De même, des plans avec des objectifs chiffrés devraient être lancés au niveau européen : les États membres seraient alors motivés à atteindre des chiffres d'embauche dans des entreprises d'insertion qui pourraient ainsi mieux se déployer.

Pour ce faire, l'on pourrait également inscrire des priorités « entreprise d'insertion » dans des fonds comme le FSE et mieux adapter le cadre juridique des entreprises d'insertion qui sont tenues aux mêmes règles que les entreprises classiques mais rencontrent d'autres obstacles.

Voici donc une synthèse des recommandations :

**Entreprises d'insertion :**

- Développer une expertise européenne :
  - comprendre la Stratégie Europe 2020 et suivre l'actualité européenne
  - maîtriser les outils de l'UE et en transmettre le « mode d'emploi » aux réseaux d'entreprises d'insertion
- Promouvoir les entreprises d'insertion :
  - au niveau de l'UE, en participant aux plateformes d'échanges de bonnes pratiques et en élaborant des recommandations
  - au niveau national et régional, en proposant une collaboration avec les Etats au sein de la MOC ou des décisions relatives à l'affectation des fonds structurels
- Saisir toutes les opportunités européennes :
  - puiser dans les financements du FSE et du FEDER
  - faire participer les entreprises à des projets transnationaux au sein des programmes INTERREG notamment

### **Union européenne :**

- Approfondir dans la Stratégie Europe 2020 les mesures favorables à l'économie sociale et avaliser les propositions de réforme du budget et des fonds structurels de la Commission, en y intégrant des priorités « entreprises d'insertion »
- Pour une meilleure visibilité des entreprises d'insertion :
  - élaborer une communication sur les entreprises d'insertion par l'activité économique
  - publier un guide de l'économie sociale et solidaire dans lequel les entreprises d'insertion figureraient
- Pour un bon déploiement des entreprises d'insertion:
  - coordonner les politiques d'inclusion, d'emploi, d'entrepreneuriat et de compétition selon les besoins spécifiques des entreprises d'insertion
  - inscrire les entreprises d'insertion dans les fonds structurels et leur offrir plus de financements
  - au cœur de la Stratégie Europe 2020, créer des plans avec des objectifs chiffrés pour l'entrepreneuriat d'insertion et impliquer tous les acteurs pour leur réalisation
- Pour une diffusion de bonnes pratiques et leur intégration aux politiques nationales :
  - inscrire les entreprises d'insertion dans la MOC
  - offrir une place privilégiée aux entreprises d'insertion dans les plateformes européennes
  - multiplier les initiatives comme WISE mais à l'échelle de toute l'UE et appliquer les recommandations qui en ressortent

## 6. Bibliographie

- COMITÉ NATIONAL DES ENTREPRISES D'INSERTION, URL : <http://www.cnei.org/>
- CNEI, *Entreprise et insertion – Collaborer et coproduire sur le territoire*, Mai 2008.
- CNEI, *Observatoire des entreprises d'insertion 2010*.
- CNEI, *Pacte pour l'insertion et l'emploi*, URL : [http://www.cnei.org/images/stories/PACTE\\_pour\\_linsertion\\_et\\_lemploi\\_CNEI\\_Sans\\_bloc\\_signature.pdf](http://www.cnei.org/images/stories/PACTE_pour_linsertion_et_lemploi_CNEI_Sans_bloc_signature.pdf)
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Europe 2020*, URL: [http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index_fr.htm)
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Programme PROGRESS*, URL: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Stratégie européenne pour l'emploi*, URL: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=fr>
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Recommandation de la Commission du 3 octobre 2008 relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail*, (2008/867/CE).
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission : Europe 2020– Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, Le 23 mars 2010.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois : une contribution européenne au plein emploi*, Bruxelles, Le 23 novembre 2010.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, L'Acte pour le marché unique – Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance : « Ensemble pour une nouvelle croissance »*, Bruxelles, Le 13 avril 2011.

- COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Un budget pour la Stratégie Europe 2020*, Bruxelles, Le 29 juin 2011.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006*, Bruxelles, Le 6 octobre 2011.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositions particulières applicables au Fonds européen de développement régional et à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006*, Bruxelles, Le 6 octobre 2011.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatives à la contribution du Fonds européen de développement régional à l'objectif « Coopération territoriale européenne », Bruxelles, Le 6 octobre 2011.*
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Initiative pour l'entrepreneuriat social – Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales*, Bruxelles, Le 25 octobre 2011.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens*, Bruxelles, Le 7 décembre 2011.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale*, Bruxelles, Le 16 décembre 2011.
- COMMISSION EUROPÉENNE, *Communication de la Commission relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État aux compensations octroyées pour la prestation de services d'intérêt économique général*, Bruxelles, Le 20 décembre 2011.
- DIESIS, *WISE Project*, URL : <http://www.diesis.coop/projects-a-services/projects.html>

- DUBETZ, E., *Les fonds structurels dans le budget européen : état des lieux et enjeux pour l'économie sociale (1) – Le Fonds social européen*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Février 2012.
- DUBETZ, E., *Les fonds structurels dans le budget européen 2014–2020 : état des lieux et enjeux pour l'économie sociale (2) – Le fonds européen de développement régional*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Mars 2012.
- EURACTIV, « Politique de cohésion de l'UE pour 2014–2020 », Le 4 juillet 2011, URL : <http://www.euractiv.com/fr/politique-regionale/politique-de-coh-sion-de-lue-pour-2014-2020-linksdossier-501796?display=normal>
- FONTENELLE, A., *Guide 2007–2013 : Perspectives budgétaires européennes pour les acteurs de l'économie sociale belge*, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, 2007.
- FREYBURGER, A., *La stratégie Europe 2020 en question*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Avril 2010.
- HURARD, M., *Le budget européen 2014–2020: Un enjeu politique majeur pour l'avenir de l'Europe*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Juillet 2011.
- ROUSSELLE, M., *Les coopératives d'Activités et d'Emploi, en interaction avec les politiques européennes*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Juin 2011.
- ROUSSELLE, M., *L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux*, Working Paper, Think Tank européen *Pour la Solidarité*, Septembre 2011.
- SOCIAL INNOVATION EUROPE, URL : <http://www.socialinnovationeurope.eu/>
- THINK TANK EUROPÉEN POUR LA SOLIDARITÉ, *La lutte contre la pauvreté en Europe et en France*, Cahier de la Solidarité, Novembre 2011.
- UNION EUROPÉENNE, *Politique de cohésion 2014–2020. Investir dans la croissance et l'emploi*,  
URL: <http://ec.europa.eu/info/region>
- WISE, *A WISE way of working – Work Integration Social Enterprises and their role in European policies: Guidelines for European policy makers.*